Section du Pas-de-Calais

DECLARATION LIMINAIRE
CDAS DU 07/09/2023

Madame la Présidente

La rentrée des classes a fait la une de tous les médias, quelle que soit leur forme. Alors que ce moment aurait dû permettre à chaque enfant de retrouver un cadre où chacun·e aurait pu trouver sa place au sein d'une classe représentative de la Société, notre gouvernement a trouvé un moyen de stigmatiser quelques-un·es en lançant une polémique sur une tenue vestimentaire et de relancer un débat désuet sur le port de l'uniforme ou d'une tenue unique imposée.
Tous ces débats ont des relents d'extrême-droite et de récupération politique en préparation d'une campagne présidentielle encore lointaine mais qui motive les actions de nos politiques.
Serait-ce une manière de détourner l'attention des français·es pour éviter qu'il·elles se mobilisent de nouveau sur la nécessaire revalorisation de leur rémunération ? Rassurez-vous, il ne s'agit pas là d'une vraie question, la réponse est évidente et nous vous éviterons de tenter de défendre l'inacceptable. Malgré tout, cet enfumage n'a pas réussi à éviter un concert de casseroles lors d'un déplacement du Président.
Dans un contexte de forte inflation, en parallèle à la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par les représentant·es des agent·es car ce sont leur voix que nous portons.

La restauration collective et le logement, pour ne citer que ces points, sont des aspects essentiels de la vie des agent·es du ministère. Il est intolérable que des agent·es ne puissent pas se loger convenablement, pour des questions de budget et/ou de disponibilités de logements sociaux.
Il est d'autant plus inadmissible que l'accès à un logement ne puisse être facilité lorsqu'un·e agent·e se retrouve dans une situation très difficile nécessitant une solution urgente.
Le dernier groupe de travail CDAS sur le thème du logement s'était tenu le 17 mai 2018. Ses conclusions devaient permettre de faciliter l'accès des agent·es à des informations concernant la location de logement. Ce thème reste d'actualité et l'action sociale du département ne peut pas l'ignorer.

La restauration administrative devrait permettre, d'une part, l'accès au plus grand nombre des agent·es à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion. Pour ces raisons, elle doit faire l'objet d'un nouveau cycle de discussions et prendre toute sa part dans le dialogue social au sein de notre administration.
Les associations de restauration doivent gérer des situations compliquées liées à l'inflation et à l'application de la loi Egalim à partir du 1er janvier. Toutes n'ont pas fait le choix d'augmenter le tarif des repas pour ne pas prendre le risque de perdre des rationnaires. La subvention tardive, versée sans explications, n'a pas forcément permis de renforcer l'attractivité tarifaire de nos restaurants administratifs. Réduire les tarifs de la restauration en raison du versement d'une indemnité, qui comme son nom l'indique est exceptionnelle, induit une augmentation du même ordre dès l'épuisement de cet apport financier. Les associations de gestion de la restauration administrative ne peuvent se permettre cette gestion à court terme. Elles doivent gérer, et gérer, c'est prévoir sur le long terme et non compter sur des indemnités qu'il faut réclamer à cor et à cri et que nos ministères décident de verser lorsque la situation leur semble suffisamment désespérée.
Dans notre département, des restaurants administratifs ont fermé leurs portes pour des raisons financières ou de difficultés de gestion. Tou·tes les agent·es n'ont pas accès à une restauration collective et nous le déplorons autant qu'eux et elles le regrettent.
La solution du ticket-restaurant est un pis-aller et nous revendiquons une offre de restauration collective, équilibrée, à des tarifs sociaux sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, lorsqu'aucune offre de restauration collective n'existe, le ticket-restaurant permet aux agent·es qui en bénéficient de compenser le coût des repas à l'extérieur. Nous défions cependant quiconque de réussir à trouver un repas à l'extérieur à un tarif équivalent à celui de nos restaurants administratifs après déduction du montant du ticket-restaurant. C'est pourquoi, nous exigeons que la valeur du titre-restaurant soit revalorisée et portons ce revendicatif au niveau national.
La réforme du réseau, que nous avons condamnée, n'apporte aucun plus aux agent·es du ministère et dégrade les conditions de travail des personnels des délégations. Nous attendons des réponses urgentes sur ces sujets.
La communication doit être améliorée envers les agent·es et valoriser notre action sociale est un enjeu en termes d'attractivité et de pouvoir d'achat.
L'action sociale ministérielle est indispensable pour les agent·es du ministère. Pour les Fédérations des Finances, cela commence par une véritable écoute et une prise en compte des revendications de leurs représentant·es.
La réforme de l'action sociale s'inscrit dans le même schéma que celle du réseau et, tout comme le NRP prive les usager·ères de service public, prive les agent·es de véritables moyens pour répondre aux besoins croissants.
Nous vous avons alerté sur les dangers de cette réforme et nous exigeons que de véritables moyens humains et matériels soient déployés pour permettre une action sociale de qualité.
Notre délégation est réduite à une déléguée qui ne peut faire face à la demande croissante d'action sociale de tou·tes les agent·es du département.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le CDAS est un élément essentiel du dialogue social et doit pouvoir fonctionner.
Les documents supports de ce CDAS nous ont été adressés le 4 et le 5 septembre pour une instance réunie le 7. Le PV de la précédente instance a été adressé pour relecture aux membres du CDAS le 24 août, sans passer par le secrétaire adjoint, avec une demande instante de réponse rapide pour permettre une validation et une transmission dans des délais raisonnables. Les membres du CDAS n'ont pas eu matériellement le temps de le relire et d'y apporter des rectifications afin qu'il reflète réellement les débats nourris sur tous les sujets.
Le CDAS est une instance de dialogue social régit par un règlement intérieur, et le manque d'effectif ne doit pas impacter le travail nécessaire à la préparation de cette instance. Nous exigeons les moyens humains et matériels essentiels au bon fonctionnement de cette instance.

Nous insistons de nouveau sur les besoins en médecine du travail de ce département. Le médecin du secteur Arras ne peut faire face à toutes ses prérogatives avec une quotité de travail allouée aux agents des finances de 40 %. Nous vous alertons sur ce point et réclamons les moyens médicaux nécessaires pour tou·tes les agent·es du département.
Nous n'ignorons pas le mépris de ce gouvernement pour les plus démuni·es d'entre nous puisque, à compter du 1er octobre prochain, les retraité·es de la fonction publique se voient privé·es du droit au bénéfice des chèques vacances, encore un recul social pour celles et ceux qui ne roulent pas sur l'or !
Pourquoi l'évasion devrait s'arrêter alors que vous avez enfin le temps d'en profiter ?!
Solidaires Finances Publiques vous alerte et continuera à le faire, sur les difficultés rencontrées par nos agent·es actif·ives et retraité·es, sur la nécessité de leur permettre de bénéficier de l'action sociale en fonction de leurs ressources et vous demande de défendre les moyens donnés à nos délégations pour que celles-ci puissent travailler correctement !
Nous insistons également sur l'information délivrée aux agent·es, la mise à jour des renseignements liés à l'action sociale sur Ulysse 62 est un pré-requis. Nous espérons que l'information sur le remplacement du docteur Kerrache sera communiquée prochainement.

Les membres de SOLIDAIRES FINANCES
Delphine FACON, titulaire
Sandrine BUQUET titulaire
Nicolas VANHOUCKE, suppléant
Sophie VANHOUCKE, suppléante
Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, expertes